

17 FEV. 2026

10^{ème} COURSE DE COTE DU PETIT ABERGEMENT

RÈGLEMENT PARTICULIER

N° d'épreuve FFM : 565
Moto-Club : Union Motocycliste de l'Ain
N° d'affiliation : 0011
Date : 25 et 26 Juillet 2026
Lieu : Le Petit Abergement 01260 Haut Valromey
Organisateur technique : Mr GUILLEMOZ Jean Jacques
E-mail : Jackyguillemoz@hotmail.fr

L'**Union Motocycliste de l'Ain** organise les **25 et 26 juillet 2026** la 10^{ème} course de côte du Petit Abergement 01260 HAUT VALROMEY.

Cette compétition de capacité FIM Europe sera organisée conformément aux prescriptions du Code sportif de la FIM et FFM, des RTS Course de côte et aux règlements des **Championnats de France de la montagne 2026**.

Cette manche du Championnat est enregistrée aux calendriers sportifs de la **Fédération Française de Motocyclisme** sous le n° **565**, ainsi qu'à celui de la **FIM Europe**.

Article 1 Assurance :

La manifestation, inscrite au calendrier de la FFM et de la FIM Europe est assurée, conformément à la législation en vigueur, par la police R.C n° a **venir** souscrite auprès de **AXA ASSURANCES**. En outre, il est rappelé que chaque pilote peut souscrire une **Garantie Assurance Individuelle Accident**, comme cela est indiqué sur le dernier volet du guide du licencié (demande de licence FFM).

Article 2 Officiels :

Directeur de course :	ALZINGRE Patrick	Licence : 110 081
Directeur de course adjoint :	ORANGER Sylvain	Licence : 335400
Délégué FFM (Président du Jury) :	ROUX Michel	Licence : 081 639
Membre du Jury :	DUTEL Dominique	Licence : 009 575
Membre du Jury :	GAREL Jocelyne	Licence : 011 009
Commissaire technique responsable :	LAUGIER Jean Paul	Licence : 431356
Commissaire technique :	CHIES David	Licence : 057436
Commissaire technique ligue :	Landry Michel	Licence : 172511
Commissaire technique ligue :	BLANCHOT Hubert	Licence : 250620
Responsable du chronométrage	LARGUIER Evelyne	Licence : 063224
Nombre de Commissaires de Piste :	30	

Article 3 Catégories & Engagements :

Les catégories sont celles prévues au Championnat de France de la montagne 2026, et aux championnats SMLT, SCCLT et FHRM.

Cette épreuve est ouverte aux conducteurs titulaires d'une licence nationale « NCO, NCP, NPH, NJ » et ceux ayant une « LJA » pour les catégories 25 power et promotion, délivrée par la FFM (www.ffmoto.org) pour l'année 2026, d'une licence FIM Europe 2026 ou d'une licence d'une fédération nationale zone européenne.

Une seule personne est admise par machine à l'exception des side-cars, dont le passager doit également être titulaire d'une licence.

Les machines devront répondre aux spécifications des règlements techniques FFM et FIM Europe.

Une même machine ne pourra pas être utilisée par plusieurs pilotes. Le niveau sonore des machines doit être égal ou inférieur à 102 dB.

Licences à la journée :

Des licences à la journée (**LJA 85 €**) seront délivrées au préalable sur l'intranet FFM aux concurrents non licenciés.
AUCUNE LICENCE LJA NE SERA DELIVREE LE JOUR DE LA MANIFESTATION.

Engagement :

Les droits d'engagement pour les catégories **Open montagne, Super sport montagne, Super bike montagne, Side-car** est de **185€**.

Pour les catégories **25 power, quad** et **300cc** le montant de l'engagement est de **135 €**.

Pour les catégories **Promotion** le montant de l'engagement est de **170 €**.

Pour les catégories motos anciennes et classiques le montant de l'engagement est de **225 €**.

Pour les catégories **SMLT, SSCLT** et **FHRM** le montant de l'engagement est de **225€**.

Pour la catégorie **éducative** le montant est **gratuit**.

Le nombre maximum d'engagés sera de **160 pour mes catégories Championnat de France** et de **40 pour l'ensemble des championnat Suisse**. La priorité sera donnée aux pilotes participants au Championnat de France, jusqu'à la date du **15 avril 2026**, avec envoi d'un chèque à l'organisateur. Après cette date, les engagements seront validés dans l'ordre d'arrivée par la poste dans la limite des places disponibles.

Les demandes d'engagements se font uniquement sur : www.ffm.engage-sport.com.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques :

Contrôles administratifs :

Ils se dérouleront le **vendredi 24 Juillet de 14h à 19h30 maximum** et se poursuivront le **samedi 25 de 7h30 à 9h30 maximum**. Les concurrents devront obligatoirement se présenter **aux vérifications administratives**, munis des documents administratifs **originaux** suivants :

- La licence annuelle ou licence 1 manifestation.
- L'autorisation parentale pour les concurrents mineurs

IMPORTANT : L'absence d'un seul de ces documents pourra contraindre les organisateurs à refuser le départ du concurrent, sans que celui-ci puisse réclamer le remboursement de son engagement ou une quelconque indemnité.

L'organisateur remettra aux concurrents un dossier de l'épreuve comprenant :

- La feuille de Contrôle Technique
- La fiche speaker.

L'heure et le lieu prévus pour le briefing obligatoire et les renseignements nécessaires (téléphone PC, douches, container de matières polluantes, etc.) seront affichés au panneau officiel.

Contrôles techniques :

Immédiatement après le contrôle administratif les pilotes se présenteront au contrôle technique avec leur machine munis :

- De la feuille de Contrôle Technique
- De leurs équipements complets
- De leur protection de sol et de leur extincteur (1 par véhicule d'assistance)
- De leur livret technique (pilotes du championnat).

Les opérations de vérification techniques se termineront le **vendredi 24 juillet à 20 h00 maximum** et se poursuivront le **samedi 25 de 7h30 à 9h00**.

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque).

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine. Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable avertira le Directeur de course et établira, sous sa propre responsabilité, un rapport qu'il remettra au Jury.

Article 5 Réclamations :

Les réclamations devront être remises en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour un moteur 2 temps ou 300 € pour un moteur 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation :

Nom du responsable médical : GINCHARD Bruno

Nombre d'ambulance(s) = 2

Nombre de Secouristes = 6

Hôpital le plus proche = 40 minutes par la route à OYONNAX.

Article 7 Le site de pratique :

Accès :

Accès au site par la D31. Coordonnées GPS : N 45 031 501 ; E 5 664 935

Le parcours sera doté d'une chicane. Les pénalités encourues sont celles prévues au Championnat de France de la montagne 2026.

Caractéristiques :

Nom du site : Le Petit Abergement

Longueur du parcours = 2500 m

Largeur minimum de la piste = 6 m

L'accueil des concurrents se déroulera au Petit Abergement 01260 Haut Valromey, **le vendredi 24 juillet dès 10h00.**

Les parcs coureurs avec douches et toilettes seront ouverts à partir du **vendredi 24 juillet à 13 heures.**

Les pilotes seront placés dans le parc par des membres de l'organisation. Les pilotes qui arrivent de nuit seront placés le matin par ces mêmes personnes.

Compte tenu de la localisation du parc coureur en plein cœur de village, la surface attribuée à chacun sera assez réduite. Pensez-y !

Environnement

Chaque pilote sera informé par affichage indiquant les aires de containers poubelles, tri sélectif et récupérateur d'huiles usagées et devra s'y conformer sous peine de sanctions. En outre, un fléchage sera mis en place par les organisateurs.

Chaque assistance devra OBLIGATOIREMENT être en possession d'un extincteur

Toute intervention sur une machine devra se faire sur une protection de sol.

Le Président
RAFFIN Bruno



Visa de la ligue Aura, le **25 FEV. 2026**

Visa de la FFM, le **01/04/2026**

Visa 26/0349

LIGUE MOTOCYCLISTE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26000 LA ROCHE-DE-GLUN
Tél: 04 75 55 22 50



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



10ème COURSE DE COTE DU PETIT ABERGEMENT

HORAIRES PREVISIONNELS

Championnat Ligue et France

SMLT et FHRM

Vendredi 24 juillet 2026

14h00 à 20h00 Contrôles administratifs, contrôles techniques.

19h00 Réunion jury

Samedi 25 juillet 2026

7h00 à 9h00 Contrôles administratifs, contrôles techniques

9h00 Briefing commissaires

9h30 Briefing pilotes obligatoire

10h00 Visite de la côte avec les délégués

11h00 Essais libres

Essais

Essais chronos

1° manche course

1° manche course

2° manche course

19h00 Fin de la journée.

19h15 Réunion jury

Dimanche 26 juillet 2026

7h15 mise en place des commissaires

8h00 Essais libres

Essais chronos

Essais

12h00 Repas

13h30 2° manche course

1° manche course

3° manche course

2° manche course

19h00 Fin des montées

19h15 Réunion jury

19h30 Remise des prix